



Mudaison, le 19 décembre 2023

N° 166/2023

MAIRIE DE MUDAISON

Place de la République

Code Postal : 34130

Téléphone : 04.67.70.34.30

Télécopie : 04.67.87.39.20

ARRETE MUNICIPAL

REF : JO/BF/GM/2023OBJET : Arrêté portant tableau d'avancement de grade

Le Maire de Mudaison,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 Novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de la police municipale,

Vu l'arrêté en date du 12 octobre 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024 le tableau d'avancement au grade d'agent de Brigadier-Chef Principal est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon, Ancienneté actuels	Promouvable à partir de
1 DELON Julien	Gardien-Brigadier au 8 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2024

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire
Juan ORTEGA



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.